



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025-11-44  
COMITE SYNDICAL DU 25 NOVEMBRE 2025**

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à 18h15, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, en session extraordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de MICHEL Fabrice, Président.**

**Date de la convocation :** 18 novembre 2025

**Délégués en exercice :** 39      **Délégués présents à l'ouverture de la séance :** 26      **Pouvoirs :** 6  
**Secrétaire de séance :** Bastien MERCIER

**Agents USTOM présents :**

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable Administratif et Financier, Laury LAVILLE, DST, Fatima BOUZEHRA, Responsable Communication et Prévention, Elisabeth ROBERT, Responsable des Ressources Humaines, Cédric LEFRANC, Responsable Recycleries et OESTEREICH Sabine, Assistante de Direction.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** DUVAL Viviane (pouvoir de FAURE Charles), BOURDIER Christian (pouvoir de BREILLAT Jacques), ANGELY Jacques, DUCOUSSO Jean-Claude / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin (pouvoir de ALFONSO CHARIOL Agnès), MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe, CAZADE Pascal / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** MICHEL Fabrice (pouvoir de MALANDIT-SALLAUD Christian), GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOUDENS David, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande, MAS François, ROBERT Pierre, PLAT Tristan, CELESTE Patricia / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** ARDOUIN Eliam, CHAMPAGNE Marie-Claude (pouvoir de MASCOTTO Jean-Louis), LABARBE Anne-Marie, MARTY Bruno, MERCIER Bastien (pouvoir de Marie-Claude LAVIGNAC)

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** BREILLAT Jacques (donné pouvoir à BOURDIER Christian), FAURE Charles (donné pouvoir à DUVAL Viviane), LAVIGNAC Marie-Claude (donné pouvoir à MERCIER Bastien) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** ALFONSO CHARIOL Agnès (donné pouvoir à MALAMBIC Benjamin) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** MALANDIT-SALLAUD Christian (donné pouvoir à MICHEL Fabrice), MASCOTTO Jean-Louis (donné pouvoir à CHAMPAGNE Marie-Claude).

**Absents excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** THIBEAU Daniel / **Communauté de communes du Pays Foyen :** MARGOUILLE Michel, ROUBINEAU Jean-Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** LAMARCHE Alexandre, MONGET Jean-Louis.

**Absents non excusés :**

**Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain.

Le quorum est atteint (26 présents + 6 pouvoirs), le Comité Syndical peut délibérer valablement.

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-3,

Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ayant modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 alinéa 2 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Vu le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'article 1.2.1 du titre III chapitre 1 de l'instruction budgétaire et comptable M4, N° INTB0200544J,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de débattre sur les orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif,

Considérant la présentation réalisée, à la demande du Président, par le Responsable Administratif et Financier de l'USTOM, du document ci-annexé,

Considérant le contexte stratégique et sa prise en considération dans la prospective financière 2023-2029,

Considérant l'évaluation du Plan Pluriannuel d'Investissements programmés, l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement prévisibles au regard de la stratégie proposée, et leurs conséquences en termes d'équilibre de la situation financière du syndicat à l'horizon 2029,

Considérant la tenue d'échanges relatifs aux arbitrages à réaliser,

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir débattu, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 et du débat qui s'en est suivi,
- **CONFIRME** que les échanges se sont déroulés conformément à la législation en vigueur et sur la base du document ci-annexé, chacun ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception  
Sous Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président  
Fabrice MICHEX


